

GUIDE PRATIQUE

Guide de conservation

Principes et bonnes pratiques pour la préservation des collections nationales

Note : ce document est une fiche de présentation générale. Pour la version complète et à jour, contactez la direction technique compétente du MINAC ou la Délégation Régionale la plus proche.

Objet du guide

Le présent guide rassemble les principes généraux applicables à la conservation des objets et biens culturels relevant des collections nationales du Cameroun. Il s'adresse aux personnels des musées, aux conservateurs, aux régisseurs de collections ainsi qu'à toute personne intervenant dans la manipulation, l'entreposage ou l'exposition d'objets patrimoniaux. Il vise à harmoniser les pratiques de conservation préventive et à limiter les risques de détérioration liés à un environnement, une manipulation ou un stockage inadaptés.

Principes généraux de conservation préventive

La conservation préventive repose sur la maîtrise des facteurs susceptibles d'altérer les objets : conditions climatiques, exposition à la lumière, qualité de l'air, présence de nuisibles, ainsi que les risques accidentels liés à la manipulation ou au transport. Le guide rappelle notamment que :

- Toute intervention sur un objet doit être précédée d'une évaluation de son état de conservation.
- Les espaces de réserve et d'exposition doivent faire l'objet d'un suivi régulier des conditions ambiantes.
- Les matériaux de stockage et d'emballage doivent être choisis pour leur stabilité chimique et leur innocuité.
- Toute anomalie constatée doit être signalée sans délai à l'autorité de gestion de la collection concernée.

Manipulation, entreposage et suivi

Le guide précise les règles de base à observer lors de la manipulation des objets (port d'équipements adaptés, limitation du contact direct, utilisation de supports appropriés) ainsi que les recommandations relatives à l'entreposage, notamment le classement par typologie de matériaux et la tenue d'un registre de suivi des interventions de conservation ou de restauration.

Domaine	Recommandation générale	Référence
Manipulation	Voir les consignes détaillées auprès de la direction compétente	Fiche technique interne
Entreposage	Voir l'inventaire complet auprès de la direction compétente	Registre des réserves

Suivi environnemental	Voir les procédures en vigueur auprès de la direction compétente	Protocole de conservation
--------------------------	---	------------------------------

Rôle des acteurs et procédures

La mise en œuvre de ces principes relève conjointement des équipes de conservation des musées nationaux et des services techniques du Ministère des Arts et de la Culture. Les procédures détaillées, incluant les modèles de fiches d'état et les protocoles d'intervention, sont disponibles auprès des services compétents et font l'objet de mises à jour périodiques en fonction de l'évolution des normes de conservation.